

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-326

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10

Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2016-326

Bordeaux Métropole - Versement de la subvention de fonctionnement 2016 au GIP/GPV des Villes de la Rive Droite - Convention de versement de la participation métropolitaine au budget de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Groupement d'intérêt public (GIP) des villes de la rive droite (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) est un acteur essentiel du développement territorial de la Métropole et un partenaire privilégié de Bordeaux Métropole dans le cadre de la politique de la ville. Par délibération n°2015/0383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville métropolitain 2015-2020, Bordeaux Métropole et ses partenaires ont affirmé un certain nombre d'orientations stratégiques, dans le cadre desquelles l'action du GIP des villes de la rive droite s'inscrit totalement. Le premier pilier de ce contrat, « améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité », constitue ainsi une priorité d'intervention pour laquelle le rôle du GIP est essentiel.

Les missions génériques du GIP sont poursuivies, en copilotage avec Bordeaux Métropole et les 4 communes concernées, avec en particulier la mise en œuvre du projet de territoire, dans ses composantes urbaines (suivi des projets de renouvellement urbain, mobilités) et sociale (développement social, santé, veille territoriale), mais aussi la valorisation du territoire de la rive droite.

En parallèle, un certain nombre de missions thématiques sont poursuivies, telles que la valorisation environnementale et culturelle du Parc des Coteaux, l'animation et le développement du projet numérique, le développement et la coordination d'un écosystème de l'innovation dans le champ économique. Ces missions thématiques font l'objet de participations complémentaires de Bordeaux Métropole, dans le cadre de délibérations spécifiques.

Au titre du bilan, l'année 2015 a été marquée par la forte implication du GIP dans l'élaboration du contrat de ville métropolitain, à travers notamment sa participation aux ateliers mis en place par Bordeaux Métropole et l'Etat.

Le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite présente un budget prévisionnel 2016 qui s'équilibre à hauteur de 884 562 €, soit une augmentation de 17 % par rapport au précédent exercice, s'expliquant en grande partie par l'étude à venir portant sur le plan de gestion intercommunale du Parc des Coteaux. Il s'établit, dans les grandes lignes, comme suit :

DEPENSES	RECETTES	
-----------------	-----------------	--

Postes	Montant en €	Financeurs	Montant en €
Missions génériques	487 958	État	63 800
Missions thématiques	396 604	Villes	266 606
		Bordeaux Métropole (<i>Missions génériques + Missions thématiques</i>)	271 065
		Conseil Départemental	139 091
		Conseil Régional	35 000
		Union européenne	77 000
		Bailleurs	30 000
Total	884 562	Total	884 562

Concernant la participation de Bordeaux Métropole au fonctionnement du GIP, pour les missions génériques, la subvention de fonctionnement, après application de la règle de dégressivité de 5 % annuels appliquée depuis 2015, se traduit comme suit :

2015	2016	2017
206 150 €	195 842 €	186 050 €

Au titre de la politique de la ville, sur la base de la délibération prise par le Conseil d'administration du GIP du 13 novembre 2015, il convient donc de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 195 842 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0662 du Conseil de communauté du 31 octobre 2014 portant adoption de l'avenant n°7 à la convention constitutive sur la nouvelle dénomination du groupement : le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite

VU la délibération n°2015/0383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville de la métropole bordelaise 2015-2020

VU la décision prise par le Conseil d'administration du GIP des villes de la rive droite du 13 novembre 2015 portant approbation du budget prévisionnel 2016

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la participation financière sollicitée s'inscrit dans les orientations du contrat de ville de la métropole bordelaise 2015-2020

DECIDE

Article 1 : Une participation de Bordeaux Métropole d'un montant de 195 842 € est attribuée au groupement d'intérêt public des villes de la rive droite pour le financement de son budget prévisionnel 2016.

Article 2 : L'imputation des crédits correspondants est prévue au chapitre 65, compte 657382, fonction 552 du budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention relative aux modalités de versement de la participation financière ci-annexée et toutes les autres pièces nécessaires à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUIN 2016 PUBLIÉ LE : 9 JUIN 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
--	--

Convention de versement de la participation métropolitaine au budget de fonctionnement du groupement d'intérêt public des villes de la rive droite pour l'année 2016

Entre :

Bordeaux Métropole, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°XXX/XXX du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 mai 2016 ci-après désignée « Bordeaux Métropole »

et

Le Groupement d'Intérêt Public des villes de la rive droite, dont le siège est situé Résidence Beausite Bâtiment B0, rue Marcel Paul, 33150 Cenon, ci-après désigné « le Groupement », représenté par son Président, Monsieur Jean Touzeau

Préambule

Le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) représente un acteur essentiel du développement territorial de la Métropole et un partenaire privilégié de Bordeaux Métropole dans le cadre de la politique de la ville. Par délibération n°2015/0383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville métropolitain 2015-2020, Bordeaux Métropole et ses partenaires ont affirmé un certain nombre d'orientations stratégiques, dans le cadre desquelles l'action du Groupement s'inscrit totalement. Le premier pilier de ce contrat, « améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité », constitue ainsi une priorité d'intervention pour laquelle le rôle du Groupement est essentiel.

Les missions génériques du Groupement sont poursuivies, en copilotage avec Bordeaux Métropole et les 4 communes concernées, avec en particulier la mise en œuvre du projet de territoire, dans ses composantes urbaine (suivi des projets de renouvellement urbain, mobilités) et sociale (développement social, santé, veille territoriale), mais aussi la valorisation du territoire de la rive droite.

En parallèle, la poursuite d'un certain nombre de missions thématiques est actée, telles que la valorisation environnementale et culturelle du Parc des Coteaux, l'animation et le développement du projet numérique, le développement et la coordination d'un écosystème de l'innovation dans le champ économique. Ces missions thématiques font l'objet de participations complémentaires de Bordeaux Métropole, dans le cadre de conventions spécifiques.

Dans ce contexte, la présente convention précise les conditions de versement de la participation métropolitaine au budget de fonctionnement du Groupement.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la participation de Bordeaux Métropole

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la participation de Bordeaux Métropole au budget de fonctionnement 2016 du Groupement d'Intérêt Public des Villes de la Rive Droite.

Article 2 : Destination de la participation

Cette participation de Bordeaux Métropole est destinée à contribuer aux dépenses de fonctionnement réalisées par le Groupement dans le cadre du partenariat avec la Métropole.

Article 3 : Montant de la participation

Dans le cadre opérationnel visé à l'article 2 de la présente convention, Bordeaux Métropole s'engage donc à assurer le versement d'une participation d'un montant de 195 842 € pour l'année 2016 et ce au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Article 4 : Modalités de versement de la participation

Le paiement de la participation de Bordeaux Métropole au titre du fonctionnement interviendra sous la forme d'un versement unique dès la signature de la présente convention.

Article 5 : Imputation budgétaire de la participation métropolitaine

Cette participation est imputée sur les crédits de Bordeaux Métropole au chapitre 65 – compte 65738 – fonction 72 au budget principal 2016.

Article 6 : Condition de versement de la participation métropolitaine

L'ensemble des cocontractants s'engage à verser les participations selon les modalités » fixées par le Conseil d'administration du Groupement. Si l'un des contractants fait défaut, la Métropole ne pourrait pas revoir à la hausse sa participation pour compenser les sommes dues.

Article 7 : Durée de la convention

La convention à incidence financière est exécutée au titre de l'année 2016.

Article 8 : Clause de publicité

Le Groupement s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation de la Métropole au moyen de l'apposition de logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 9 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher une solution amiable au litige.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Le Président
du GIP des villes de la Rive Droite

Le Président
de Bordeaux Métropole